



Un renseignement complémentaire ? Une question ?

Contactez le service Prévention
03.81.99.36.32 prevention@cdg25.org

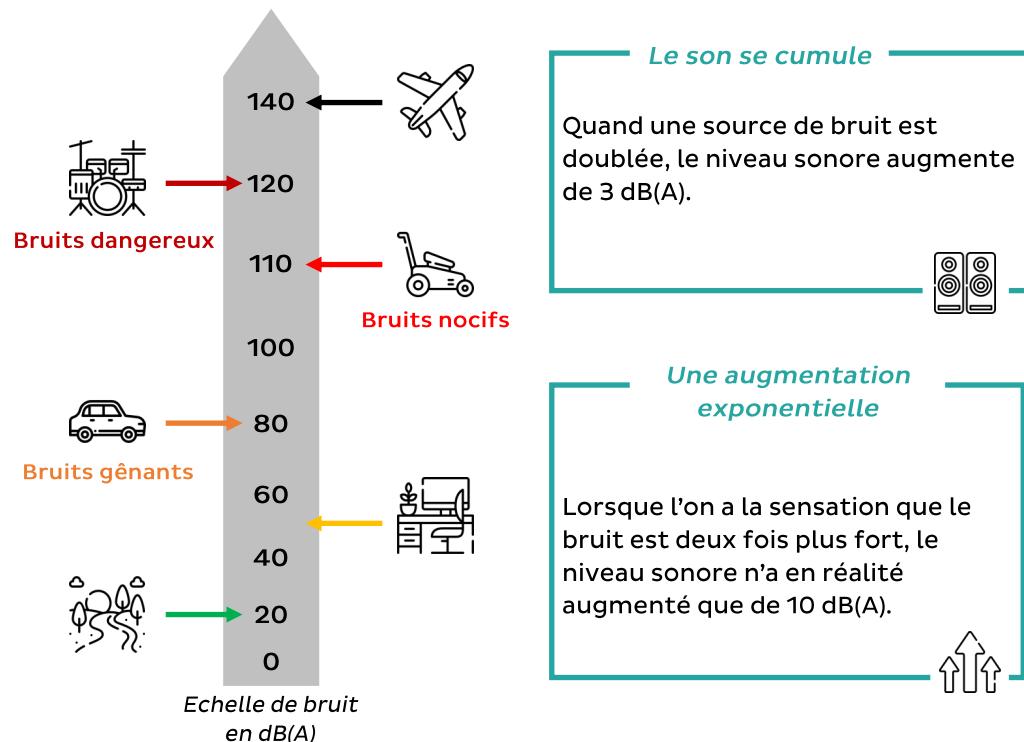
Le bruit au travail, s'en protéger

LE BRUIT

Le bruit est un phénomène acoustique **produisant une sensation auditive désagréable ou gênante**. Un bruit se définit en fonction de différents critères :

- Sa fréquence : elle se mesure en Hertz (Hz), plus elle est élevée, plus le son est aigu.
- Son niveau sonore qui caractérise l'intensité du bruit, plus il est élevé plus le bruit est "fort". L'unité de mesure utilisée est le décibel (dB).

Passé un certain seuil (120 dB(A), le bruit devient douloureux et dangereux.



LES EFFETS DU BRUITS

Le bruit peut avoir de graves conséquences tant sur l'organisme que sur la capacité à faire son travail.

Les effets sur l'organisme :

- Troubles cardio-vasculaires ;
- Troubles du sommeil ;
- Fatigue, irritabilité, stress ;
- Réduction du champ visuel ;
- Troubles de l'audition.

Les effets sur le travail :

- Baisse de la quantité de travail produit ;
- Baisse de qualité du travail ;
- Augmentation du risque d'accidents de service ;
- Augmentation du risque d'erreur, de malfaçons.

Les troubles de l'audition

L'audition est particulièrement impactée par l'exposition au bruit :

- **Traumatisme acoustique** (perforation du tympan)
- **Fatigue auditive** (bourdonnement, gêne)
- **Surdité** (qui peut être reconnue comme maladie à caractère professionnel)

Attention, **au début la perte d'audition passe inaperçue** car elle n'affecte pas les fréquences de la parole.



SE PROTÉGER

Il faut tout d'abord envisager de **réduire l'émission sonore ou de limiter l'exposition** des agents au bruit.

Lorsque cela n'est pas possible, il faut se **protéger individuellement** grâce à des EPI (équipement de protection individuelle).

Il existe différentes sortes de protection anti-bruit :



Bouchons anti-bruit



Casques anti-bruit



Bouchons moulés



Chaque type de protection individuelle a ses avantages et inconvénients. Choisissez les équipements de protection individuelle **adaptés à votre activité**.

Le bruit devient nocif à partir d'une exposition à 80dB(A), il faut donc se protéger dès ce niveau.

Conseils pratiques :

→ Pour être efficace, les bouchons d'oreille doivent être bien mis. Référez vous à la notice afin de les porter correctement.

→ Portez vos EPI pendant toute la durée de l'exposition. Si vous ne les portez que pendant 90% du temps d'exposition, leur efficacité sera réduite de 42%.

Par exemple si vous êtes exposé au bruit pendant 4h et que vous portez pendant 3h36 des bouchons censés réduire le niveau sonore de 30dB(A) ils ne vous protégeront que de 17,5dB(A).

→ Faites attention à l'hygiène avant et après le port d'EPI.

1. Lavez-vous les mains avant de mettre ou d'enlever vos bouchons.
2. Lavez et (ou) désinfectez régulièrement les équipements (reportez-vous à la notice d'instruction).
3. Jetez après utilisation les bouchons à usage unique.
4. Conservez vos casques et bouchons dans un endroit propre.

→ Vérifier régulièrement l'état de vos EPI : choc, vieillissement, défauts mécanique, saleté, etc.

→ Après avoir mis des bouchons d'oreille, testez-les pour vérifier qu'ils sont bien installés : Placez vos mains sur vos oreilles puis retirez-les. Si vous ne percevez pas de différences entre le moment où vous couvrez vos oreilles avec vos mains et le moment où vous les retirez, c'est que vos bouchons sont bien installés.